



Rattrapage salarial après congés maternité

Par LauraVal

Bonjour à toutes et tous,
Mon employeur m'a envoyé ce mail :
« Ton salaire 2023 est en fixe porté à xxx ?.

Il s'agit d'une moyenne pondérée sur ton temps de présence et de congés maternité entre ton ranking et l'augmentation moyenne des profils comparables au tien »

Après recherche, il s'agit donc d'une discrimination comme il mentionne mon congés maternité (par ailleurs concernant le temps de présence, j'ai été en arrêt une semaine).
Je lui ai demandé gentiment quel aurait été le montant global et j'attends sa réponse.

Quelle serait la meilleure démarche ?

Merci